

Séance du Comité Syndical en date du Jeudi 25 Février 2021

Date de la convocation : 17 Février 2021

Nombre de Délégués en exercice : 26

Nombre de présents : 20

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires Présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. LECERF Jean-Marie (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. KEHL Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LEROY Marie-Hélène (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Suppléants présents :

M. DELATTRE Jean-François (CAPH) a remplacé M. BURETTE Jean-François (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir :

M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné pouvoir à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)
M. BRICOUT Patrice (CCCO) a donné pouvoir à M. GOUY Éric (CCCO)

Délégués absents excusés : M. MARECHALLE Didier (CA2C)

Délégués absents : M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Secrétaire de Séance – Compétence Principale et fonctionnement du syndicat :

M. GOUY Éric (CCCO)

Secrétaire de Séance – 3^{ème} Groupe de Compétence : M. LECERF Jean-Marie (CAPH)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2021

Le procès-verbal du Comité Syndical du 28 Janvier 2021 a été adopté sans réserve par l'Assemblée.

Compétence principale et Fonctionnement du syndicat

Objet : Adoption du Règlement Intérieur

N° DEL210225001

N° ACTES : 5.2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

Considérant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six (6) mois qui suivent leur installation ;

Considérant que le Comité Syndical du SIAVED a été installé le 24 Septembre 2020 ;

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

ADOPTE le règlement intérieur joint en annexe.

Adoptée à l'unanimité

Compétence principale et Fonctionnement du syndicat

Objet : Traitement et valorisation des déchets verts collectés en porte-à-porte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

AFFECTATION DES CREDITS

Budget : 05500
Fonction : 812
Compte budgétaire : 611
Opération : /
Montant prévisionnel : /

N°DEL210225002

N° ACTES : 1.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que suite à la décision de la CAPH d'instaurer une collecte des déchets verts en porte-à-porte sur son territoire, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 29 Décembre 2020 et le dossier de consultation des entreprises déposé le même jour sur la plateforme de dématérialisation du Centre de Gestion du Nord pour le traitement et la valorisation de ces déchets verts.

La date limite de réception des offres était fixée au Lundi 1er Février 2021 à 12h00.

Dix (10) sociétés ont retiré le dossier de consultation des entreprises en non anonyme :

- Sté KLEKOON
 - Sté FINEDI
 - Sté THEYS à Lallaing (59)
 - Sté MALAQUIN à Saint-Amand-les-Eaux (59)
 - Sté SUEZ RV NORD EST à Schiltigheim (67)
- Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets

Comité Syndical du Jeudi 25 Février 2021

- Sté ASTRADEC à Arques (62)
- Sté SEDE ENVIRONNEMENT à Arras (62)
- Sté NICOLLIN à Saint Fons (69)
- Sté VEOLIA à Rouen (76)
- Sté AGRIOPALE à Cucq (62)

Le 1^{er} Février 2021 à 12h00, les services du SIAVED ont réceptionné deux (2) plis dématérialisés dans les délais impartis :

- Société SUEZ RV NORD EST
- Société TULIPP MULTISERVICES

Le même jour à 14h30, le Pouvoir Adjudicateur, en la personne de Monsieur le Président du SIAVED, procédait à l'ouverture des plis et demandait à ses techniciens une analyse technique et financière détaillée des propositions reçues.

Le 08 Février 2021 à 15h00, la Commission d'Appel d'Offres s'appropriait le rapport d'analyse technique et financière établi par les techniciens du SIAVED et attribuait le marché de traitement et valorisation des déchets verts collectés en porte-à-porte sur le territoire de la CAPH à l'entreprise SUEZ RV NORD EST pour un coût de traitement à la tonne de 34,06 € hors taxes.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres et AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

3^{ème} groupe de compétence

Objet : Collecte des déchets verts en porte-à-porte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut		<u>AFFECTATION DES CREDITS</u>	
		Budget : 05502 Fonction : 812 Compte budgétaire : 611 Opération : / Montant prévisionnel : /	
N°DEL210225003	N° ACTES : 1.1		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que suite à la décision de la CAPH d'instaurer une collecte des déchets verts en porte-à-porte sur son territoire, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen et transmis au BOAMP et au JOUE pour publication.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis à la disposition des entreprises le même jour sur la plateforme de dématérialisation du Centre de Gestion du Nord.

La date limite de réception des offres était fixée au Lundi 1er Février 2021 à 12h00.

Neuf (9) sociétés ont retiré le dossier de consultation des entreprises en non anonyme :

- Sté FINEDI
- Sté KLEKOOON
- Sté THEYS (59)
- Sté MALAQUIN (59)
- Sté SUEZ RV NORD EST (67)
- Sté ASTRADDEC (62)
- Sté PAPREC (75)
- Sté NICOLLIN (69)
- Sté VEOLIA (76)

Le 1^{er} Février 2021 à 12h00, les services du SIAVED ont réceptionné deux (2) plis dématérialisés dans les délais impartis :

- Société PAPREC
- Société THEYS

Le même jour à 14h30, le Pouvoir Adjudicateur, en la personne de Monsieur le Président du SIAVED, procédait à l'ouverture des plis et demandait à ses techniciens une analyse technique et financière détaillée des propositions reçues.

Le 08 Février 2021 à 15h00, la Commission d'Appel d'Offres s'appropriait le rapport d'analyse technique et financière établi par les techniciens du SIAVED, attribuait le marché de collecte des déchets verts en porte-à-porte sur le territoire de la CAPH à l'entreprise PAPREC et décidait de retenir la prestation supplémentaire éventuelle (collecte hippomobile) pour une mise en œuvre ultérieure.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

ENTÉRINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres et AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

3^{ème} Groupe de compétence

Objet : Fourniture de sacs réutilisables pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

N°DEL210225004

N° ACTES : 1.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que suite à la décision de la CAPH d'instaurer une collecte des déchets verts en porte-à-porte sur son territoire, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 29 Décembre 2020 et le dossier de consultation des entreprises déposé le même jour sur la plateforme de dématérialisation du Centre de Gestion du Nord pour la fourniture de sacs réutilisables.

La date limite de réception des offres était fixée au Lundi 1er Février 2021 à 12h00.

Neuf (9) sociétés ont retiré le dossier de consultation des entreprises en non anonyme :

- Sté FINEDI
- Sté KLEKON
- Sté DOUBLETRADE
- Sté WANAO à BIDART (64)
- Sté P.T.L. à AMBRUNMESNIL (76)
- Sté QUADRIA à SAINT JEAN D'ILLAC (33)
- Sté MILHE & AVONS à MARSEILLE (13)
- Sté SULO France à SAINT PRIEST (69)
- Sté PIERRE LE GOFF NORD EST à FRETIN (59)

Le 1^{er} Février 2021 à 12h00, les services du SIAVED ont réceptionné un pli dématérialisé dans les délais impartis, celui de la Société P.T.L.

Le même jour à 14h30, le Pouvoir Adjudicateur, en la personne de Monsieur le Président du SIAVED, procédait à l'ouverture du pli et demandait à ses techniciens une analyse technique et financière détaillée de cette proposition.

Le 08 Février 2021 à 15h00, la Commission d'Appel d'Offres s'appropriait le rapport d'analyse technique et financière établi par les techniciens du SIAVED et déclarait infructueux le marché de fourniture de sacs réutilisables pour la collecte des déchets verts sur le territoire de la CAPH.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

ENTÉRINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres et AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

Décisions : D21004 à D21008

Douchy-les-Mines, le 25 février 2021

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr